



# POLE REVENDICATIF/ASSOCIATIF SOCIAL

## COMPTE RENDU

Paris, le 18 novembre 2014

Nom du fichier : ccn66\_crendu\_4nov\_141118A

Total page(s) : 6 pages

Réf. : BL/MG

Objet : compte rendu commission nationale paritaire de négociation

### Commission Nationale Paritaire de Négociation CCN 66 du 4 novembre 2014

**Représentaient la CFDT : Agnès Roman, Benjamin Vitel, Bertrand Laisné.**

#### **Ordre du jour :**

- **Approbation du relevé de positions du 4 octobre 2014**
- **Congés pour évènements familiaux**
- **Intégration des nouveaux métiers et avenant EJE**
- **Présentation des résultats quantitatifs enquête santé au travail**
- **Règlement intérieur**
- **Complémentaire santé**
- **Prévoyance**
- **Questions diverses**

#### **Présidence : FEGAPEI**

##### **1- Approbation du relevé de positions du 4 octobre 2014**

Le relevé de positions est adopté ...

##### **2- Congés pour évènements familiaux**

Point mis à l'ordre du jour par la CGT : demande que les jours de congés pour évènements familiaux accordés aux salariés en raison d'un mariage soient étendus au PACS. Elle avance comme argument le fait que des accords locaux aient été agréés.

La CFDT soutient la demande de la CGT et rappelle que cela ne serait qu'une mise en conformité avec le droit européen sur la non-discrimination entre les salariés pacsés et mariés.

La CFDT en profite pour rappeler aux employeurs leur refus de négocier sur ce point-là il y a quelques années...

Les employeurs reviendront vers les organisations syndicales lors de la prochaine CNPN après avoir étudié cette question...

### 3- Intégration des nouveaux métiers et avenant EJE

#### ✚ Avenant reclassement des Educateurs de Jeunes Enfants :

Comme convenu les employeurs proposent un projet d'avenant visant à reclasser les EJE dans la grille « éducateurs spécialisés » à l'annexe 3. Après un tour de table, l'ensemble des organisations syndicales est signataire de cet avenant.

Tout en donnant un avis favorable pour cet avenant, la CFDT indique qu'elle trouve dommageable d'avoir eût à insister pendant plusieurs années pour obtenir un reclassement des plus évidents.

L'avenant est donc soumis à signature jusqu'au 21 novembre 2014.

#### ✚ Mandataires judiciaires, Délégués aux prestations familiales, Médiateur familial :

Les employeurs rappellent leur position : refus catégorique d'intégrer ces métiers car cela impliquent la création d'une nouvelle annexe et de nouvelles grilles de rémunération.

La plupart des organisations syndicales ne comprennent pas la position employeur. Toutes indiquent que l'intégration dans une grille existante est possible, et la valorisation des certifications est faisable par adjonction de points.

La CFDT se fait le porte-parole du manque de reconnaissance qu'éprouvent aujourd'hui ces salariés. La grogne monte dans les établissements, la « non intégration » de ces métiers dans la convention collective est un des arguments des financeurs locaux pour ne pas financer certains dispositifs (congrés supplémentaires) dans les budgets et donc les restreindre. Pour la CFDT, il y a urgence à trouver une solution.

Les employeurs affirment ne pas vouloir fermer la porte des négociations, mais ils ne sont pas prêts. La question sera traitée dans 18 à 20 mois.

Pour la CFDT, ce délai est beaucoup trop long, elle souhaite qu'un travail de réflexion soit mené dès maintenant.

Toutefois, il est clair que les employeurs ne veulent pas lancer de nouvelles négociations suite à leur déclaration commune du mois dernier....

#### ✚ Intégration des autres métiers :

Accord des employeurs pour intégrer les métiers suivants :

##### ⇒ Technicien de l'Intervention Social et Familial :

Annexe 3 ; grille moniteur éducateur.

##### ⇒ Auxiliaire de Vie Sociale:

Annexe 3 ou annexe 10, grille AMP.



- ⇒ **Enseignant en langue des signes :**  
Annexe 9, grille professeur spécialisé.
- ⇒ **Interface de communication :**  
Annexe 9, grille transcripateur de braille / interprète LSF.
- ⇒ **Codeur Langage Parlé Complété :**  
Annexe 9, grille professeur spécialisé.

Les employeurs indiquent, qu'après consultation de leurs instances, ils feront des propositions d'avenants.

L'ensemble des organisations syndicales émettent un satisfecit... toutefois la CFDT y apporte un bémol car cela fait plus de 9 ans que ce sujet est sur la table des négociations !!

#### **4- Règlement intérieur/ droit syndical :**

Comme convenu lors de la dernière CNPN, (à la demande de la CFDT) les employeurs remettent sur table un tableau synthétisant les revendications des organisations syndicales. En pointant ce qui relève de :  
du règlement intérieur des commissions paritaires (financement) et d'une modification de l'article 8 de la CCN.

Ils transmettent ensuite un second document présentant des simulations de « financement du dialogue social à enveloppe constante », précisant qu'ils ne peuvent aller plus loin dans l'attente de décrets relatifs au financement du paritarisme.

Document sur lequel se focalisent les autres organisations syndicales, la CFDT intervient pour indiquer qu'il est inutile de réfléchir aujourd'hui aux questions de prise en charge des frais des négociateurs. L'urgence est de traiter de la question du statut du négociateur, de la définition et prise en compte des temps de réunions de négociation, des temps de trajets et de préparation. Et ensuite une fois le cadre défini il sera évoqué les questions de financement.

Intervention qui stoppe tout débat et oblige les employeurs à répondre, à la question initiale sur la réécriture de l'article 8 de la CCN.

Réponse des employeurs : ils n'ont pas mandat pour négocier sur le volet droit syndical, ce sujet ne peut être traité que dans un « cadre global ». A nouveau aucun engagement des employeurs... toujours en lien avec leur déclaration commune du 18 septembre 2014 !

#### **5- Présentation des résultats quantitatifs « enquête santé au travail »**

Le cabinet Technologia fait une présentation des résultats quantitatifs de la 1<sup>ère</sup> étape de l'enquête sur les causes des augmentations des arrêts de travail, suite au dépouillement des questionnaires de l'échantillon.

La 2<sup>e</sup> étape consistera à des visites terrains et interviews. Le cabinet Technologia est actuellement en attente de réponses d'entreprises volontaires pour participer à ce second volet, suivant un panel défini paritairement.



Il est convenu paritairement que cette première restitution ne constitue qu'un point d'étape et ne peut être exploitable qu'après finalisation et analyse du second volet. Cette enquête et ces résultats n'auront de valeur qu'après exploitation et corrélation des données quantitatives et qualitatives.

## 6- Prévoyance

Pour rappel, le régime de prévoyance accuse un sérieux déficit, et il y a nécessité de trouver des solutions pour le rééquilibrer, la CNPTP avait mandat pour travailler sur différents scénarios (cf. comptes rendus précédents).

Pour la CFDT, il y a nécessité d'enrayer le taux de sinistralité donc agir sur les conditions et la qualité de vie au travail. Mais il est clair que la répercussion de toutes les actions, visant à leur amélioration, n'aura un impact qu'à moyen et long termes. Il est donc, aussi, nécessaire de trouver une solution de rééquilibrage budgétaire.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, les organisations syndicales interviennent chacune leur tour : notons toutefois celle de la délégation SUD qui se positionne contre toute augmentation de cotisation et demande une réaffectation complète de la cotisation à l'AGEPREV. (1 % des cotisations est reversé à l'AGEPREV pour permettre à la CNPTP d'assurer le suivi du régime, de la base de données arrêts maladie, du financement d'actions de préventions...).

Or il s'avère que leur première proposition va à l'encontre de la déclaration commune de toutes les organisations syndicales : augmentation des cotisations employeurs et salariés afin de ne pas jouer que sur le volet baisse de garanties.... Leur seconde proposition pose problème car par ailleurs SUD demande la mise en place d'un plan d'action « prévention des risques professionnels » ... financé par l'AGEPREV ! Sans budget, il va être difficile de le financer... de plus sans budget ou avec un budget amoindri comment assurer le suivi du régime ?

La délégation CFDT ne fait pas de déclaration mais pose tout simplement une question aux employeurs : quant à la possibilité d'une réaffectation des exonérations de charges ; accordées aux entreprises dans le cadre du pacte de responsabilité ; au financement de la prévoyance par exemple. Question à laquelle ils n'ont jamais voulu répondre.

Suite à l'intervention de la CFDT, les employeurs demandent une suspension de séance.

A leur retour, ils répondent qu'ils ne connaissent pas l'impact de ces exonérations à ce jour. Ils pensent pour autant savoir qu'au niveau des pouvoirs publics, ces exonérations seraient déjà prises en compte et absorbées dans l'enveloppe budgétaire 2015...

La CFDT prend acte de leur réponse mais précise qu'elle ira vérifier ces informations. Mais s'interroge fortement sur la véracité de ces propos !



Suite aux travaux de la dernière CNPTP, le cabinet d'actuaire conseil présente les différents scénarios envisageables :

**Du côté employeurs** : deux scénarios : un qui baisse les garanties au niveau de l'avenant 300 (celles du précédent régime). Le second prévoit la baisse de certaines garanties et une réaffectation de la cotisation AGEPREV à hauteur de 0.80 %.

**Du côté organisations syndicales de salariés** : deux scénarios ; un qui ne prévoit qu'une hausse de cotisations (+ 18 %) ; l'autre un mixte avec hausse des cotisations et baisse de certaines garanties.

Suite à cette présentation, les employeurs mettent en avant l'ultimatum des assureurs et la dénonciation probable du régime. Le cabinet Conseil indique que les assureurs seraient en droit de modifier les cotisations lors de l'entrée en vigueur de la portabilité au 1<sup>er</sup> juin 2015 et pourrait imposer une hausse à hauteur de 20 % de la cotisation, ou une baisse de 20 % du niveau de garanties.

Rapidement, la CFDT fait le constat que rien encore ne sera décidé... elle fait donc une proposition d'un nouveau scénario, en précisant que pour le faire elle s'est appuyée sur les diverses positions des partenaires sociaux durant les séances précédentes :

- ⇒ Hausse de cotisations de + 5 % ce qui correspond au financement (estimé) du coût de la portabilité. Cette obligation légale doit être financée paritairement.
- ⇒ Abondement de la cotisation AGEPREV à hauteur de 0.40 % sur 3 ans qui permettra de continuer à assurer le suivi du régime et la mise en œuvre d'un plan d'actions prévention risques professionnels.
- ⇒ Baisse mineure de certaines garanties.

Ce qui conduirait à un équilibrage du régime (à sinistralité constante) d'ici fin 2017.

L'ensemble des partenaires sociaux demande à étudier la proposition CFDT, aucun d'entre eux n'ayant formulé d'opposition lors de sa présentation... affaire à suivre !

## 7- Complémentaire santé

Il est donné mandat à la CNPTP pour valider les Conditions Générales et la notice d'information lors de ses prochaines réunions. La CNPTP devra continuer son travail sur les protocoles avant validation en CNPN.

La CFDT se satisfait de cette décision et l'a appuyé fortement, car il est grand temps de redonner à la CNPTP toute sa légitimité en ce qui concerne le suivi technique du régime, ceci afin aussi d'alléger les travaux de la CNPN.

L'avenant 328 est toujours en attente d'agrément.



## 8- Questions diverses

Les employeurs annoncent qu'ils ne pourront assurer la CNPN du 28 novembre prochain. Il a été impossible de trouver une date de remplacement d'ici fin 2014.

La prochaine CNPN, aura donc lieu le 14 janvier 2015.

Les négociateurs